

AED / AESH

**Informez-vous sur vos droits !
Organisez-vous collectivement pour améliorer
vos conditions de travail !**

Participez à la réunion d'information syndicale de
(sur temps de travail et sans perte de salaire)



**Lundi 24 novembre 2014 de 13h30 à 16h30
à l'ESPE de Maxéville (salle B109)**



Nous ferons le point sur les problèmes rencontrés par les personnels précaires de l'Éducation Nationale. Nous discuterons des revendications à défendre :

- Droit à la formation, congés...
- temps de travail/organisation du travail
- renouvellement des contrats
- modification des missions en cours de contrat
- condition de travail
- annualisation du temps de travail, travail pendant les vacances...
- et bien entendu, tous les problèmes que vous pourrez soulever...

→ Nous rappelons que cette réunion est organisée par un syndicat de salariés de l'Éducation Nationale, pas par l'administration.

→ Les militants syndicaux enseignants qui animeront cette réunion s'efforcent, depuis des années, d'organiser la résistance à la généralisation de la précarité dans l'éducation.

→ Leur objectif, en organisant cette réunion, est d'aider les salariés à faire valoir

leurs droits et à s'organiser collectivement pour défendre leurs intérêts et améliorer leurs conditions de travail.

Cette réunion d'information syndicale est de droit. La réunion a lieu sur votre temps de travail, votre absence est donc payée. Il suffit d'avertir dès que possible votre chef d'établissement. Il ne peut pas vous refuser d'y aller. L'absence de réponse vaut accord.

Ci-après, un modèle de lettre à transmettre à votre chef d'établissement. . Transmettez un double ou envoyer un mail au syndicat SUD éducation Lorraine.

A envoyer le plus rapidement possible

....., le novembre 2014

Nom, prénom lieu d'affectation

coordonnées de l'établissement-employeur

Objet : réunion d'information syndicale

Madame, Monsieur le Chef d'établissement,

J'ai l'honneur de vous informer que je participerai à la réunion d'information syndicale ouverte aux AESH/AED du département, organisée par le syndicat SUD éducation Lorraine le lundi 24 novembre 2014 à l'ESPE de Maxéville.

Ceci conformément à l'article 5 du décret du 28 mai 1982 relatif à l'exercice du droit syndical qui prévoit notamment le versement intégral du salaire.

Vous souhaitant bonne réception de ce courrier, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur le Chef d'établissement, l'expression de mes salutations.

Signature